

En France, en 2016, plus de 700 personnes ont été tuées sur la route dans un accident impliquant un conducteur ayant consommé de la drogue.*



LA CONDUITE APRÈS AVOIR CONSOMMÉ DES DROGUES EST ILLÉGALE, QUELLE QUE SOIT LA QUANTITÉ ABSORBÉE.

Credit photo : BEA-TT

* Selon l'Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière